

# SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques  
 tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) - mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Mail N° 29 du 2 mai 2011 : Carte scolaire : Restitution de tous les postes - Calendrier mouvement.



**Mardi 10 mai 2011, à l'appel des syndicats enseignants, grève et rassemblement devant l'Inspection Académique. 500 enseignants, parents et élus rassemblés pour la restitution de tous les postes !**

**Annulation de toutes les suppressions de postes !**

Dans les écoles des Bouches du Rhône, suppression de 63 postes d'enseignants et résorption de 18 enseignants surnuméraires pour 1065 élèves supplémentaires attendus ! Alors que l'an passé, les personnels avaient déjà subi une saignée de plus de 50 postes en moins pour 1 768 élèves en plus.

• **CTPD 1<sup>er</sup> degré du 7 avril** l'IA a décidé 63 fermetures de classes, 26 ouvertures, 17 situations à revoir à la rentrée et la suppression de 44 postes de RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficultés).  
 Le SNUDI-FO a appelé à la grève et au rassemblement devant l'IA, au moment du CTPD, 150 collègues s'y sont rassemblés.

Le représentant FO y a présenté un vœu, repris par l'ensemble des syndicats représentés au CTPD (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SDEN CGT), vœu exigeant la restitution de tous les postes supprimés.

• **CTPD 2<sup>nd</sup> degré du 18 mars**, traitant des suppressions de postes dans les collèges des Bouches-du-Rhône, sur proposition du SNFOLC, l'ensemble des organisations syndicales présentes (FO, FSU, CGT, UNSA) se sont adressées au recteur et au ministère pour le rétablissement de tous les postes.

• **CTPA du 28 mars**, près de 100 enseignants se sont rassemblés devant le rectorat avec le SNETAA-FO et le SNFOLC, pour la restitution des heures et des 108 postes.

• **Le 10 mai**, la FNEC-FP-FO 13 appelle à la grève et au rassemblement devant l'IA.

L'IA adjoint a répondu à la délégation portant le mandat de la restitution des postes que la carte scolaire départementale était contrainte par la décision du ministère de fermer des postes.

**A ce jour, les postes ne sont toujours pas restitués.**

Force Ouvrière a déclaré devant le rassemblement : « Nos revendications sont claires et restent entières, ce qui relie les revendications exprimées dans les mobilisations de tous les départements, c'est la nécessité de s'adresser au ministre pour exiger :

- La restitution de tous les postes d'enseignants et d'administratifs supprimés
- La restitution des postes RASED supprimés et le départ en stage d'enseignants spécialisés
- Les ouvertures de classes nécessaires
- Restitution de toutes les heures de cours
- Retrait du dispositif ECLAIR

**C'est le ministre qui est responsable. C'est au ministère qu'il faut aller !  
 Si c'est la grève nationale qu'il faut, alors il faut l'organiser face au ministre.**

Les enseignants et les parents sont déterminés et n'acceptent pas ! Comment continuer ? Pour FO, ni les journées d'action à répétition, ni les « actions originales » ne permettront de gagner. Ce qu'il faut maintenant, c'est la grève ensemble, face au ministre pour l'annulation de toutes les fermetures de classes et de postes.

**FO a proposé à tous les responsables syndicaux de constituer une délégation pour porter ensemble, au ministère, le mandat du rassemblement : restitution des postes supprimés dans notre département, les 63 postes du 1<sup>er</sup> degré et les 108 postes du 2<sup>nd</sup> degré.**

**OPERATIONS DU MOUVEMENT 2011 – 1<sup>ère</sup> phase (à Titre Définitif)**

**5 mai** : examen des les priorités pour cas médicaux et **12 mai** : examen des replis.

→ **Examen des erreurs de barème, des litiges.**

→ Envoyez le double de votre accusé de réception avec vos **corrections éventuelles** pour vérification et **intervention auprès des services** par les délégués du personnel du SNUDI-FO.

**Calendrier prévisionnel de la suite des opérations**

**23 mai** : Communication des propositions      **31 mai** : CAPD